

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Many Milling Co., vs. Linden & Lindstrom, saisie.
Acme Homestead Ass'n, vs. Mme Kenneth R. Gordon, saisie immédiate, \$1,700.
Wm. Feldman vs. Recorder of Mortgage, mandamus.
Winfield Fultz, et al., vs. Du-four & Bro., et al. dommages \$15,125.
Geo. Hand vs. N. O. Railway & Light Co., dommages, \$2,400.
Freida Rosa Ward vs. Wm. Groh, séparation de corps et de biens.

Whitney Central National Bank vs. Mississippi Packet Co., et als. pour un billet, \$7,000.

A. L. Ducote vs. Samuel J. Lemley, pour un billet, \$17,159.
Nicholson Publishing Co. Ltd., en liquidation, vs. Jacob Glason, Inc., reconnaissance d'un jugement, \$624,70.
Louis Manning vs. Quaker Realty Co. Ltd., réclamation, \$361,88.
Joseph Haseman vs. Louis Haseman, pour un billet, \$353.
Mme J. B. Esnard et al. vs. Enterprize Realty Ltd., saisie immédiate, \$5,333.32.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes, lundi:
Margaret Gertrude Krees; Mme Mina S. Wilmes; Lehman Cohn.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

Réclamations.

Benjamin W. Seawell vs. Emale Mandel, \$37; Dufour & Brother, vs. Emale Labat, \$20; J. V. Roca Lumber & Hardware Co., vs. Geo. Fiegel, et al. in solido, \$75; La même vs. les mêmes, \$75; Will J. Morgan vs. Wm. McGinn, \$18; La même vs. Wm. Rahmed, \$11; La même vs. E. Salton, \$6; The Parker Blake Co. Ltd., vs. F. H. Maher \$8.14; B. V. Redmond & Son vs. John Mills, \$7.41; La même vs. Geo. Gagnier, \$11.31; Lecher Fontana Printing Co. Inc., vs. Emil L. Birk, \$10; Samuel E. Sutter vs. S. S. Young, \$57.90; T. J. Malloy vs. Chas. A. Castonnes, et al. in solido, \$15; C. Lazard Co. Ltd., vs. J. L. Rodriguez et al. in solido, \$10.40; Peter J. Guarino vs. Jos. Ruffino, \$9.90; Louis Philippe, héritier de Jos. Smith, vs. W. K. Ropes, \$50; Mile Little Michele, vs. Robert Grisel, \$38.70; Krauss Co. Ltd., vs. Hyman Eltinger, \$100; Mile & Americo vs. Jos. Roppolo, \$25; Anz. W. Nolde vs. Lucia Riddex, \$10; Numa G. Aubrey, vs. James Ollson, \$12.

Pour possession d'une propriété:

David H. Culligan, agent vs. Toby King; Succession de Darius Brady vs. M. et Mme Boussard; E. R. Ricks vs. Elch Collins.

Ventes Inscrites

AU BUREAU D'ALIENATIONS.

Simon J. Levy et Joseph Levy à Dryades Bldg. and Loan Assn., lot dans l'île Dryades, Lafayette, Dryades et Bonaparts, \$1,500. — Loomis.
Acquéreur au vendeur, la susdite propriété, \$1,500. — Loomis.
Gustave Lemle, Wm. W. Wall et John Armstrong à Rosemary Park Impl. Co., tract Taylor, Milne, Boulevard Canal et Lake, \$30,000. — Michel.
Mme Jean Marie Pays à Louis A. Thiroux, portion, Quartier, Hôpital, Dorgenois et Rocheblave, \$1,200. — Legier.
John P. Waldman à Suburban Bldg. and Loan Assn., lot, Canal, Genois, Ilerville et Tolemachus, \$3,000. — Loomis.
Acquéreur à Mme Peter Waldman, la susdite propriété, \$3,000. — Loomis.
Royal Realty Co. à John Lejeune Jr., lot, Royale, Bourbon, Benévise et Conti, et lot dans le même îlot, \$17,500. — Legier.
Guarantée Realty and Investment Co. à Wilfred J. Charbonnet, 29 lots sur le chemin de Gentilly à la station Lev. \$13. — Parsons.
La même au même, 14 lots sur le chemin de Gentilly, \$210. — Parsons.
John G. Pfeiffer à Board of Directors of the Public Schools, portion, Laharpe, Robertson, Colombus et Claiborne, \$300. — Legier.
William Esnard au même, portion et lot dans l'île ci-dessus, \$2,700. — Legier.
Ernest A. Carriere à Ernest A. Carriere Co., lot, Canal, Fédérale, Prioux et Johnson, \$52.50. — Legier.
Charles Zimmer et al. à Frederick Lambert, lot et bâtisses, Canal, Galvez, St-Ferdinand et N. Johnson, et lot dans le même îlot, \$700. — Boary.

L'ABELLE REÇOT DES DÉPÊCHES DES DEUX HÉMISPHERES SERVICE DE LA UNION ASSOCIATED PRESS PHONE M. 3487

ET DE LA CENTRAL NEWS OF AMERICA

VENTES AUX ENCHERES.

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WALTER C. HUSSEY.—No.110,518

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION B.

Cette habitation de valeur à deux étages, No. 234 Sud Claiborne, bornée par l'Avenue Tulane et les rues Robertson et Gasquet, LE MERCREDI, 20 JANVIER 1915, À MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne près de la rue Union.

Moi, PETER GALLAGHER, un créancier légal de la succession de Walter C. Hussey, défunt, en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge Fred D. King, signé le 9 décembre 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu de l'acte de vente de terrain dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No. 463, bornée par les rues Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane, anciennement rue Commerce, le dit lot désigné par le No. 12 sur un plan déposé au bureau de J. W. McKay, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds de face sur la rue Claiborne, par 25 pieds, 3 pouces et 2 lignes en largeur, sur l'arrière 100 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 11; 172 pieds, 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 10; le dit lot étant entre les lots Nos. 11 et 12.

VENTES AUX ENCHERES.

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WALTER C. HUSSEY.—No.110,518

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION B.

Cette habitation de valeur à deux étages, No. 234 Sud Claiborne, bornée par l'Avenue Tulane et les rues Robertson et Gasquet, LE MERCREDI, 20 JANVIER 1915, À MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne près de la rue Union.

Moi, PETER GALLAGHER, un créancier légal de la succession de Walter C. Hussey, défunt, en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge Fred D. King, signé le 9 décembre 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu de l'acte de vente de terrain dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No. 463, bornée par les rues Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane, anciennement rue Commerce, le dit lot désigné par le No. 12 sur un plan déposé au bureau de J. W. McKay, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds de face sur la rue Claiborne, par 25 pieds, 3 pouces et 2 lignes en largeur, sur l'arrière 100 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 11; 172 pieds, 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 10; le dit lot étant entre les lots Nos. 11 et 12.

VENTES AUX ENCHERES.

Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WALTER C. HUSSEY.—No.110,518

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION B.

Cette habitation de valeur à deux étages, No. 234 Sud Claiborne, bornée par l'Avenue Tulane et les rues Robertson et Gasquet, LE MERCREDI, 20 JANVIER 1915, À MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne près de la rue Union.

Moi, PETER GALLAGHER, un créancier légal de la succession de Walter C. Hussey, défunt, en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge Fred D. King, signé le 9 décembre 1914, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu de l'acte de vente de terrain dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'île No. 463, bornée par les rues Claiborne, Gasquet, Sud Robertson et l'avenue Tulane, anciennement rue Commerce, le dit lot désigné par le No. 12 sur un plan déposé au bureau de J. W. McKay, ancien notaire, le dit lot mesure 25 pieds de face sur la rue Claiborne, par 25 pieds, 3 pouces et 2 lignes en largeur, sur l'arrière 100 pieds, 1 pouce sur la ligne du lot No. 11; 172 pieds, 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du lot No. 10; le dit lot étant entre les lots Nos. 11 et 12.

VENTES AUX ENCHERES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samuel B. Stewart vs. Raphael Sample.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No. 65,795 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, au face de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 Janvier 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante: deux lots de terrain, à savoir: les lots 10 et 11, lot 21, dans le Troisième District de cette ville, contenant 13 pieds de front sur 20 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornées par les rues de Bourbon, Villiers et St. Anthony et frontant sur la rue de Nord Robertson.

VENTES AUX ENCHERES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samuel B. Stewart vs. Raphael Sample.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No. 65,795 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, au face de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 Janvier 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante: deux lots de terrain, à savoir: les lots 10 et 11, lot 21, dans le Troisième District de cette ville, contenant 13 pieds de front sur 20 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornées par les rues de Bourbon, Villiers et St. Anthony et frontant sur la rue de Nord Robertson.

CHEMINS DE FER

NEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

Illinois Central

Table of train arrivals and departures for Illinois Central, listing destinations like Chicago, St. Louis, and Memphis with times.

New Orleans Great Northern Railroad

Station Terminus, Rue Canal.

Table of train arrivals and departures for New Orleans Great Northern Railroad, listing destinations like Baton Rouge and Shreveport.

N. O., T. and M. R. R. Frisco Lines.

Station Terminus, Rue Canal.

Table of train arrivals and departures for N. O., T. and M. R. R. Frisco Lines, listing destinations like Baton Rouge and Shreveport.

Louisville et Nashville

Au Pied de la Rue du Canal.

Table of train arrivals and departures for Louisville et Nashville, listing destinations like Memphis and Knoxville.

Yazoo et Mississippi Valley

DEPART

Table of train departures for Yazoo et Mississippi Valley, listing destinations like Memphis and Knoxville.

ARRIVEE

Table of train arrivals for Yazoo et Mississippi Valley, listing destinations like Memphis and Knoxville.

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, Rue Canal.

Table of train arrivals and departures for Louisiana Railway and Navigation Company, listing destinations like Baton Rouge and Shreveport.

Southern Pacific Company

Station Union.

Table of train arrivals and departures for Southern Pacific Company, listing destinations like Houston and Dallas.

Parkernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Dora Richards.

Par P. H. TESSIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Haven.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,280 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, au face de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 Janvier 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante: deux lots de terrain, à savoir: les lots 10 et 11, lot 21, dans le Troisième District de cette ville, contenant 13 pieds de front sur 20 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornées par les rues de Bourbon, Villiers et St. Anthony et frontant sur la rue de Nord Robertson.

Southern Pacific Company

Station Union.

Table of train arrivals and departures for Southern Pacific Company, listing destinations like Houston and Dallas.

Parkernaghan & Cordill.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Dora Richards.

Par P. H. TESSIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Robert Haven.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,280 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, au face de la Nouvelle Cour, dans la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 20 Janvier 1915, à 11 heures a. m., la propriété suivante: deux lots de terrain, à savoir: les lots 10 et 11, lot 21, dans le Troisième District de cette ville, contenant 13 pieds de front sur 20 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornées par les rues de Bourbon, Villiers et St. Anthony et frontant sur la rue de Nord Robertson.

AVIS AUX CREANCIERS

Benis Bro. Bag Co. vs. Standard Guaranty & Chemical Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,083 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Clara P. Gaudin, Veuve de Henry S. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,900 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à acquiescer au présent avis, ou pour lesquels le compte provisoire et le tableau de distribution présentés par William H. Young, Examinateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour.